

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2014

DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LES
DOMAINES DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE ET DU PATRIMOINE
CULTUREL - (N° 2319)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC40

présenté par
M. Féron, rapporteur

ARTICLE 6

Au début de l'alinéa 17, substituer au mot :

« Cette »,

le mot :

« L' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.